



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 AVRIL 2026

Délibération n°33-2026

Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 29

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-six, le huit avril, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Louis CHOAIN, Sara FERAUD, Patrick NOSSENT, Camille DAEL, François VANFLETEREN, Dominique OURSEL, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Pascal CORDIER, Laurence BEATRIX, Marc VAMPA, Sabrina BECHET, Jérôme VARANGLE, Laure BONMARTEL, Mickael PEREIRA, Delphine SHIPLEY, Thierry JOSSE, Najate JANVIER, Valérie DAUDET, Louis DELMONTE, Simon JARAIE, Nathalie SAMSON, Pascal DITTSCH, Albane GUILLERM, Francis VIEZ, Christiane AMESLAND, Charles SANNAT

Pouvoirs : Pierre BIBET à Pascal CORDIER

Date de la convocation : 02 avril 2026

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

CONVENTION D'INTERVENTION TRIPARITE SUR L'OPERATION DE L'ANCIEN COLLEGE DU HAMEAU

Exposé des motifs :

Dans le cadre de son programme de rénovation et de renouvellement des collèges sur le territoire eurois, le Département de l'Eure a ouvert le nouveau collège du Hameau en septembre 2022. L'ancien collège, dont le foncier appartient à la Ville, doit faire l'objet d'une déconstruction.

Le Département a souhaité mobiliser l'EPF Normandie pour préparer les travaux de déconstruction de l'ancien collège « Le Hameau » à Bernay.

La présente Convention vise donc à définir, pour ce projet, un cadre unique d'intervention de l'EPF Normandie pour le compte du Département (Etudes, travaux) et de la Ville (Foncier), qui pourra faire ultérieurement l'objet d'adaptation par voie d'avenant pour compléter l'accompagnement de l'EPF Normandie si nécessaire.

A noter que la Collectivité et l'EPF Normandie ont initié la préparation des travaux de déconstruction de ce site en amont de cette convention d'intervention. En effet, une convention d'études techniques a été signée entre le Département et l'EPFN en date du 17 juin 2025. Le contenu de ces études est repris dans la présente convention d'intervention qui vient se substituer au précédent conventionnement.

La présente convention d'études techniques, de travaux et de maîtrise foncière a pour objet de déterminer les modalités de l'intervention de l'EPF Normandie pour le compte de la Ville en vue de la réalisation du projet sus-décrit dans le préambule, et d'en définir les financements associés.

Il est proposé au Conseil municipal de valider la présente convention d'intervention tripartite sur l'opération de l'ancien collège du hameau.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu la convention tripartite ci-annexée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

D'APPROUVER la convention d'intervention tripartite sur l'opération de l'ancien collège du hameau ci-annexée

D'AUTORISER Madame le Maire à signer la présente ainsi que tout document s'y rapportant, et notamment les avenants.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 10/04/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

